



Walferdange, le 2 août 2019

A V I S

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société SARL MPG a demandé l'autorisation pour exploiter un monte-escaliers à Bereldange, 3, Am Gronn, pour le compte de Monsieur Olivier ROSSY.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 3 au 18 août 2019.

Le Secrétaire,

Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre,

François SAUBER

